

Paris, 15 avril 2020



Les mesures de confinement prolongées jusqu'au 11 mai

Amis pêcheurs,

Lors de son intervention télévisée, lundi 13 avril, le président de la République a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai dans les conditions actuelles.

A ce titre, nous rappelons que les déplacements pour l'exercice de la pêche ne figurent pas au titre des déplacements dérogatoires permis par la réglementation actuelle. Et nous comptons sur vous pour appliquer strictement ces consignes de santé, afin que rapidement nous puissions exercer de nouveau notre activité préférée.

RESTEZ CHEZ VOUS. PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !

Nous regrettons profondément cette situation car elle handicape singulièrement notre organisation, notre fonctionnement, notre loisir et toute l'activité économique qui en dépend.

En particulier, vous l'avez compris, l'ouverture de la pêche du brochet n'aura pas lieu le 25 avril. Nous avons conscience de votre déception et la partageons tout en préparant l'avenir.

Ainsi, en ces moments difficiles pour tout citoyen, notre tissu associatif a besoin de vous pour continuer à promouvoir un loisir populaire, accessible, simple et qui tient une place privilégiée au cœur de la nature.

Nous restons mobilisés en permanence et travaillons journallement afin de préparer et d'organiser au mieux cette sortie de crise.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons, sitôt que la pêche sera compatible avec les règles sanitaires imposées par la pandémie, vous revoir très vite et très nombreux aux bords des rivières, plans d'eau, canaux, lacs pour continuer à exercer l'une des activités les plus populaires des français.

En attendant,

Nous renouvelons notre gratitude au personnel médical dans son ensemble pour son dévouement et son professionnalisme.

RESTEZ CHEZ VOUS. PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.

Le président de la Fédération Nationale de la Pêche en France,
Claude ROUSTAN